



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

St-Légier la Chiésaz, le 6 mai 2008

Préavis N° 01/2008 concernant la demande d'un crédit pour l'aménagement d'un élément de modération du trafic au carrefour de la route de Châtel-St-Denis et du chemin du Château.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 5 mai 2008 présidée par Monsieur Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 01/2008, oui le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 6 avis contraires et 13 abstentions les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Approuver le projet et autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis puis à signer tous les documents nécessaires, en collaboration avec la commune de Blonay
- Prendre acte du retrait de l'opposition
- Accorder la participation aux travaux de CHF 75'000. --
- Financer la dépense par la trésorerie courante
- Amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 5 mai 2008.

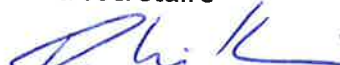
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Guy Marti



La secrétaire


Valérie Wuillemin